

1 BROCHURE

USAGE SÉCURISÉ DES PESTICIDES

- PRODUCTION AGRICOLE ET TRANSFORMATION -

CONSIGNES DE DOSAGE



Le COLEACP met cette brochure à disposition du personnel d'encadrement d'ouvriers agricoles et de petits producteurs de fruits et légumes des pays ACP (Afrique - Caraïbes - Pacifique). Les consignes illustrées dans les pages qui suivent sont destinées aux personnes responsables de l'application des pesticides.

Cette brochure a été conçue par la Cellule de Formation du Programme, sous la direction de Bruno Schiffers, professeur à Gembloux Agro-Bio Tech et responsable de la Cellule.

Cette brochure rassemble les consignes à suivre pour le dosage et les recommandations pour la protection de l'environnement. Elle propose une méthode simple pour déterminer avec une précision suffisante le volume épandu par hectare et la dose de produit à préparer pour traiter efficacement.

Des brochures sur d'autres thèmes sont également disponibles sur les sites web COLEACP (<http://www.coleacp.org/>).

La présente publication a été élaborée par le COLEACP dans le cadre de programmes de coopération financés par l'Union européenne (Fonds Européen de développement – FED) et en particulier du programme Fit For Market (FFM) cofinancé par l'Union européenne et l'Agence Française de Développement (AFD).

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du COLEACP et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue officiel de l'Union européenne et de l'AFD.

Le COLEACP dispose de la propriété intellectuelle de l'ensemble du document.

Cette publication fait partie intégrante d'une collection COLEACP, composée d'outils de formation et de supports pédagogiques. Tous sont adaptés aux différents types d'apprenants et niveaux de qualification rencontrés dans les filières de production et de commercialisation agricoles.

Cette collection est disponible en ligne pour les membres du COLEACP.

L'utilisation de tout ou partie de la publication est possible dans le cadre de partenariats ciblés et selon certaines modalités. Pour cela, contacter le COLEACP à network@coleacp.org.



COLEACP

Introduction

Le but de cette brochure est d'apprendre au producteur à calculer et à mesurer correctement la dose de pesticide à utiliser.

Il est en effet important de doser correctement les pesticides lors de chaque traitement, de manière à en appliquer suffisamment pour contrôler efficacement les maladies et les ravageurs, mais sans dépasser la dose recommandée afin d'éviter les résidus sur les produits à la récolte. La présence de résidus rend les produits récoltés dangereux pour la santé et donc invendables.

Vous trouverez dans cette brochure une méthode pratique pour calculer la quantité à mesurer, de manière à ce que le pesticide correctement dosé vous soit une aide efficace et sans risque.

Liste des consignes de dosage

S'ÉQUIPER CORRECTEMENT

1. Utiliser un pulvérisateur en bon état, sans fuites.
2. Régler au besoin avant l'utilisation la forme du jet.
3. Calibrer régulièrement l'appareil, au moins une fois par an.
4. Si nécessaire nettoyer la buse et les filtres.
5. Utiliser des ustensiles appropriés qui permettent de mesurer de petits volumes.

ACHETER LE PESTICIDE

1. Refuser les produits détériorés et ceux sans étiquette.
2. Ne jamais reconditionner les produits.
3. Lire la dose recommandée et les instructions sur l'étiquette (mode d'emploi).
4. Choisir correctement les équipements de sécurité en fonction du risque et des recommandations sur l'étiquette (bande de couleur et pictogrammes de sécurité).

ESTIMER LE VOLUME DE BOUILLIE ÉPANDU PAR HECTARE

1. Remplir entièrement d'eau propre le réservoir en utilisant un récipient gradué pour mesurer le volume d'eau versé dans le réservoir.
2. Régler, au besoin, la tête de buse pour pulvériser de fines gouttes.
3. Mesurer avec précision une surface de 100 m².
4. Pulvériser toute la surface délimitée en respectant une vitesse de traitement normale et en pompant régulièrement pour maintenir la pression.
5. Mesurer le volume d'eau à ajouter pour remplir à nouveau le réservoir jusqu'au maximum.
6. Calculer par différence le volume pulvérisé sur la surface (100 m²), et multiplier par 100 pour obtenir le volume de bouillie épandu à l'ha (10.000m²) appelé «V» dans ce qui suit.

CALCULER LA QUANTITÉ DE PRODUIT NÉCESSAIRE POUR CHAQUE REMPLISSAGE DE CUVE

1. Pour les produits liquides, appliquer la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit à mesurer (L)} = \frac{\text{Dose recommandée (L/ha)}}{\text{Volume de bouillie par hectare (L)}} \times \text{Capacité de la cuve (L)}$$

2. Pour les produits solides, appliquer la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit à mesurer (kg)} = \frac{\text{Dose recommandée (kg/ha)}}{\text{Volume de bouillie par hectare (L)}} \times \text{Capacité de la cuve (L)}$$

NOTER APRÈS CHAQUE TRAITEMENT

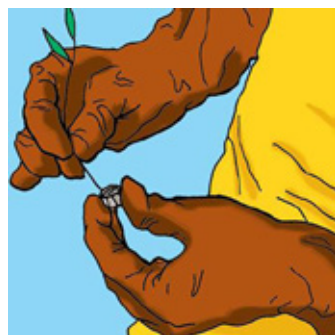
1. Après chaque traitement, noter: la date, la parcelle, la culture, le nom du produit, les quantités mesurées, les conditions d'application et le nom de l'applicateur.
2. Remplir la fiche de gestion du stock de pesticide.

S'équiper correctement

- Utiliser un pulvérisateur en bon état, sans fuites.
- Régler au besoin avant l'utilisation la forme du jet.
- Calibrer régulièrement l'appareil, au moins une fois par an.



- Si nécessaire nettoyer la buse et les filtres.



- Utiliser des ustensiles appropriés qui permettent de mesurer de petits volumes.



Acheter le pesticide

- Refuser les produits détériorés et ceux sans étiquette.



- Ne jamais reconditionner les produits.

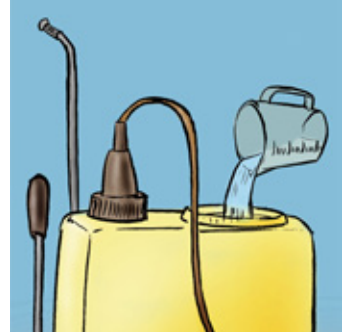


- Lire la dose recommandée et les instructions sur l'étiquette (mode d'emploi).
- Choisir correctement les équipements de sécurité en fonction du risque et des recommandations sur l'étiquette (bande de couleur et pictogrammes de sécurité).



Estimer le volume de bouillie épandu par hectare

- Remplir entièrement d'eau propre le réservoir en utilisant un récipient gradué pour mesurer le volume d'eau vers dans le réservoir.



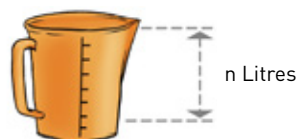
- Régler, au besoin, la tête de buse pour pulvériser de fines gouttes.



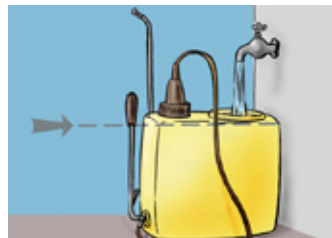
- Mesurer avec précision une surface de 100 m².



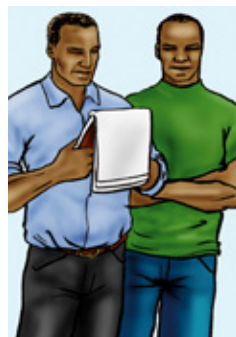
- Pulvériser toute la surface délimitée en respectant une vitesse de traitement normale et en pompant régulièrement pour maintenir la pression.



- Mesurer le volume d'eau à ajouter pour remplir à nouveau la cuve jusqu'au maximum.



- Calculer par différence le volume pulvérisé sur la surface (100 m²), et multiplier par 100 pour obtenir le volume de bouillie épandu à l'ha (10.000 m²), appelé « V » dans ce qui suit .



n Litres
-> 100m²

n Litres x 100
-> 1 ha
= V

Calculer la quantité de produit nécessaire pour chaque remplissage de cuve

- Pour les produits liquides, appliquer la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit à mesurer (L)} = \frac{D}{V} \times C$$

D= Dose recommandée (L/ha) : voir étiquette du pesticide

V= Volume de bouillie par hectare (L) : voir vignettes p.6

C= Capacité de la cuve (L) : voir vignettes p.5

- Pour les produits solides, appliquer la formule suivante :

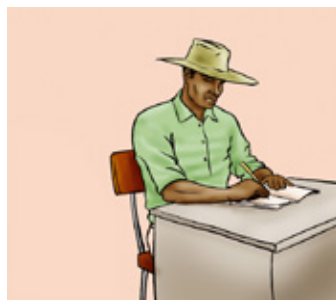
$$\text{Quantité de produit à mesurer (Kg)} = \frac{D}{V} \times C$$

D= Dose recommandée (kg/ha) : voir étiquette du pesticide

V= Volume de bouillie par hectare (L) : voir vignettes p.6

C= Capacité de la cuve (L) : voir vignettes p.5

- Après chaque traitement, noter : la date, la parcelle, la culture, le nom du produit, les quantités mesurées, les conditions d'application et le nom de l'applicateur
Remplir la fiche de gestion du stock de pesticide.

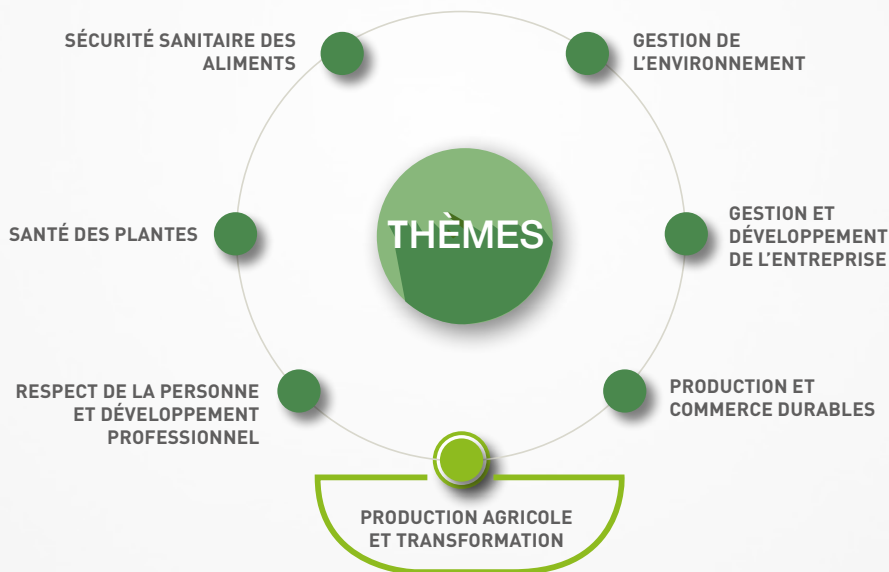


10/02/2007-PARCELLE 17
HARICOT VERT
PRODUIT EC 250
30 ml
APPAREIL A DOS, 600 L/ha

PLATEFORME E-LEARNING DU COLEACP

RECEVEZ VOTRE ACCÈS À NOTRE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE RÉSERVÉE AUX ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE.

TESTEZ ET AMÉLIOREZ VOS CONNAISSANCES
À VOTRE RYTHME !



<https://training.coleacp.org>



- 1** **CONSIGNES DE DOSAGE**
- 2** **CONSIGNES AVANT
APPLICATION**
- 3** **CONSIGNES PENDANT
APPLICATION**
- 4** **CONSIGNES APRÈS
APPLICATION**
- 5** **GESTION DES EMBALLAGES
VIDES**
- 6** **STOCKAGE SANS RISQUES**
- 7** **LES ÉQUIPEMENTS DE
SÉCURITÉ**